

**LES AVOCATS ET NOTAIRES
DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS**

ÉTATS FINANCIERS

31 août 2016

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	2
Évolution de l'actif net	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6-11

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX MEMBRES DE LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

Nous avons procédé à l'audit du bilan de **Les avocats et notaires de l'État québécois** au 31 août 2016 ainsi que les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

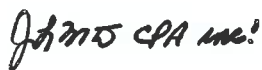
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'association portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **Les avocats et notaires de l'État québécois** au 31 août 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Québec, Canada

le 24 octobre 2016, mais le 24 mai 2017 pour ce qui concerne la note 2.

¹ Par Bernard Duval, CPA auditeur, CA

LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

RÉSULTATS Exercice clos le 31 août 2016	Fonds de grève	Fonds d'adminis- tration générale	2016	2015
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Cotisations des membres	-	862 429	862 429	829 531
Assurances collectives				
Ristournes	-	-	-	99 449
Primes	-	20 231	20 231	19 953
Intérêts	-	451	451	413
Intérêts	36 620	-	36 620	47 045
Autres revenus	-	3 498	3 498	3 446
	<u>36 620</u>	<u>886 609</u>	<u>923 229</u>	<u>999 837</u>
CHARGES				
Salaires et charges sociales	-	451 818	451 818	454 450
Frais de bureau	-	109 063	109 063	127 081
Dossiers de relations de travail	-	142 239	142 239	68 591
Négociations et grève	98 296	-	98 296	63 897
Assemblées et congrès	-	41 301	41 301	59 551
Réunions et comités	-	33 759	33 759	77 838
Frais d'association	-	28 461	28 461	22 020
Honoraires professionnels	-	8 911	8 911	7 991
Formation et perfectionnement	-	2 193	2 193	2 219
Intérêts et frais bancaires	-	1 080	1 080	852
Amortissement des immobilisations corporelles (note 6)	-	8 800	8 800	9 681
	<u>98 296</u>	<u>827 625</u>	<u>925 921</u>	<u>894 171</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(61 676)</u>	<u>58 984</u>	<u>(2 692)</u>	<u>105 666</u>

LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 août 2016

	2016				2015
	Investi en immo- bilisations corporelles	Fonds de grève	Fonds d'adminis- tration générale	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	33 268	3 667 170	402 113	4 102 551	3 996 885
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(8 800)	(61 676)	67 784	(2 692)	105 666
Investissement en immobilisations corporelles	<u>8 086</u>	<u>-</u>	<u>(8 086)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>32 554</u>	<u>3 605 494</u>	<u>461 811</u>	<u>4 099 859</u>	<u>4 102 551</u>

LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

BILAN Au 31 août 2016	Fonds de grève	Fonds d'adminis- tration générale	2016	2015
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	-	372 548	372 548	390 264
Débiteurs (note 4)	4 245	30 270	34 515	29 694
Frais payés d'avance	-	2 671	2 671	3 164
Avances interfonds à recevoir, sans intérêts	-	164 898	164 898	63 215
	4 245	570 387	574 632	486 337
PLACEMENTS (note 5)	3 766 147	-	3 766 147	3 730 486
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	-	32 554	32 554	33 268
DÉPÔT DE GARANTIE	-	100	100	100
	<u>3 770 392</u>	<u>603 041</u>	<u>4 373 433</u>	<u>4 250 191</u>
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs (note 7)	-	108 676	108 676	84 425
Avances interfonds à payer, sans intérêts	164 898	-	164 898	63 215
	<u>164 898</u>	<u>108 676</u>	<u>273 574</u>	<u>147 640</u>
ACTIF NET				
Investi en immobilisations corporelles	-	32 554	32 554	33 268
Fonds de grève	3 605 494	-	3 573 688	3 667 170
Fonds d'administration générale	-	494 365	493 617	402 113
	<u>3 605 494</u>	<u>526 171</u>	<u>4 099 859</u>	<u>4 102 551</u>
	<u>3 770 392</u>	<u>603 041</u>	<u>4 373 433</u>	<u>4 250 191</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

 , administrateur

 , administrateur

LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

FLUX DE TRÉSORERIE		
Exercice clos le 31 août 2016	2016	2015
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(2 692)	105 666
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Revenus réinvestis	(35 661)	(47 045)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>8 800</u>	<u>9 681</u>
	(29 553)	68 302
Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement (note 8)	<u>19 923</u>	<u>64 138</u>
	<u>(9 630)</u>	<u>132 440</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	-	(3 862 374)
Encaissements de placements	-	3 729 996
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<u>(8 086)</u>	<u>(4 007)</u>
	<u>(8 086)</u>	<u>(136 385)</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(17 716)	(3 945)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>390 264</u>	<u>394 209</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>372 548</u>	<u>390 264</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués uniquement de l'encaisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES**Au 31 août 2016**

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF

L'association a été constituée en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* et est exemptée de l'impôt sur les bénéfices. Elle a comme objectif de promouvoir et défendre les intérêts des juristes à l'emploi du gouvernement du Québec, de ses organismes et des organismes d'état, de négocier leurs conditions de travail et d'en assurer le respect.

2 - MODIFICATION POSTÉRIEURE DES ÉTATS FINANCIERS

Le 24 mai 2017, l'association a reclassé des charges totalisant 31 806 \$ ainsi que des frais courus du même montant du fonds de grève au fond d'administration générale. Ces charges étaient comptabilisées sous la rubrique négociations et grève dans le fonds de grève et sont maintenant comptabilisées sous la rubrique dossiers relation de travail dans le fonds d'administration générale.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'association ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

COMPTABILISATION PAR FONDS

L'association applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le fonds d'administration générale rend compte des activités menées par l'association en matière de prestation de services et d'administration. Ce fonds présente les ressources non affectées.

Le fonds de grève est composé de contributions des membres, des produits générés par le fonds et des charges afférentes. Les cotisations des membres sont exigées de façon ponctuelle lorsqu'une grève est votée par les membres. L'association ne peut utiliser à d'autres fins ces montants sans le consentement préalable des membres.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les cotisations des membres et les primes d'assurances collectives sont constatées au moment où ceux-ci perçoivent leurs salaires.

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés quotidiennement selon les accords en place.

Les ristournes et les autres produits sont comptabilisés à la date de l'opération et sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES**Au 31 août 2016**

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**INSTRUMENTS FINANCIERS****Évaluation des instruments financiers**

L'association évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et frais courus et des salaires et vacances à payer.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants :

Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	30 %

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 août 2016

Au 31 août 2016		2016	2015
		\$	\$
4 - DÉBITEURS			
Fonds de grève			
Intérêts courus		<u>4 245</u>	<u>3 286</u>
Fonds d'administration générale			
Comptes clients		30 270	22 783
Divers		<u>-</u>	<u>3 625</u>
		<u>30 270</u>	<u>26 408</u>
		<u>34 515</u>	<u>29 694</u>
5 - PLACEMENTS			
Fonds de grève			
Compte Avantage Entreprise, 0,85 %		3 459 198	3 429 851
Épargne à terme, 2,65 %, échéant en février 2018		<u>306 949</u>	<u>300 635</u>
		<u>3 766 147</u>	<u>3 730 486</u>
6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Solde au début	Additions	Solde à la fin
	\$	\$	\$
COÛT			
Mobilier et équipement	37 059	5 441	42 500
Équipement informatique	<u>33 273</u>	<u>2 645</u>	<u>35 918</u>
	<u>70 332</u>	<u>8 086</u>	<u>78 418</u>
AMORTISSEMENT CUMULÉ			
Mobilier et équipement	16 901	4 577	21 478
Équipement informatique	<u>20 163</u>	<u>4 223</u>	<u>24 386</u>
	<u>37 064</u>	<u>8 800</u>	<u>45 864</u>
VALEUR NETTE COMPTABLE	<u>33 268</u>		<u>32 554</u>

LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 août 2016

2016

2015

\$

\$

7 - CRÉDITEURS

Fonds de grève

Comptes fournisseurs et frais courus

- 3 387

Fonds d'administration générale

Comptes fournisseurs et frais courus

81 156 25 478

Salaires et vacances

21 837 31 765

Charges sociales et retenues à la source

5 683 19 113

Bonis

- 4 682

108 676 81 038

108 676 84 425

8 - VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS
AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Débiteurs

(4 821) 47 478

Frais payés d'avance

493 8 030

Créditeurs

24 251 8 630

19 923 64 138

9 - ÉVENTUALITÉ

Au cours de l'exercice se terminant au 31 août 2014, une poursuite de 296 000 \$ plus les frais y afférents a été intentée contre l'association par un ancien administrateur suite à une requête en destitution. L'association a contesté cette réclamation. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que l'association pourrait, le cas échéant, devoir verser. La compagnie d'assurance de l'association assumera les frais inhérents au litige et paiera toute condamnation, le cas échéant, sous réserve des exclusions prévues au contrat. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.

10 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'association a signé deux (2) baux se terminant en novembre 2018 et en juillet 2021 pour les locaux qu'elle occupe. La partie non échue s'élève à 187 708 \$. Les loyers annuels estimatifs pour les cinq (5) prochains exercices s'établissent comme suit : 2017 : 62 104 \$; 2018 : 63 447 \$; 2019 : 28 943 \$; 2020 : 17 329 \$ et 2021 : 15 885 \$. Un des loyers annuels sera majoré en fonction de la variation annuelle de l'indice de prix à la consommation selon Statistique Canada et prévoit une option de renouvellement de cinq (5) ans à un prix à être déterminé.

NOTES COMPLÉMENTAIRES**Au 31 août 2016**

11- RÉGIME DE RETRAITE

L'association contribue au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et au régime de retraite du personnel d'encadrement.

Le régime est à prestations déterminées et prévoit le paiement d'une rente garantie à la retraite. L'employeur et le personnel cotisent conjointement et à parts égales à la caisse de retraite. Les cotisations correspondent à 10,54 % du salaire admissible (depuis le 1^{er} janvier 2016, avant cette date le taux de cotisation était de 10,5 %) pour les employés couverts par le RREGOP et à 14,38 % pour les employés couverts par le RRPE. Au cours de l'exercice, la charge pour le régime de retraite incluse dans les salaires et charges sociales est de 36 262 \$ (32 724 \$ en 2015).

En conformité avec le chapitre 3462 des Normes comptables canadiennes, la comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées compte tenu que l'association ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

12- INSTRUMENTS FINANCIERS**Risques et concentrations**

L'association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'association aux risques à la date du bilan, soit au 31 août 2016.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'association éprouve des difficultés à honorer des engagements liées à des passifs financiers. L'association est exposée à ce risque principalement en regard à ses comptes fournisseurs et frais courus et ses salaires et vacances à payer.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'association sont liés aux débiteurs. L'association consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'association est principalement exposée au risque de taux d'intérêt.

NOTES COMPLÉMENTAIRES**Au 31 août 2016**

12- INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux intérêt fixe assujettissent l'association à un risque de juste valeur.

13- ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 11 octobre 2016, les membres de l'association ont voté pour le déclenchement d'une grève générale illimitée à partir du 24 octobre 2016 dans le cadre des négociations avec le gouvernement provincial. Cette grève aura un impact sur les états financiers de l'association. Toutefois, il est actuellement impossible d'en évaluer l'impact.

En octobre 2016, l'association a contracté une marge de crédit autorisée d'un montant maximum de 4 000 000 \$, au taux de base plus 2,70 % et renégociable annuellement. L'emprunt bancaire est garanti par une cotisation spéciale des membres à venir.